



## Guide pour effectuer une Pré ou Post Visite de Placement

Urgences & Adoptions

tél : 06 52 22 41 59

e mail : [urgencesadoptions@gmail.com](mailto:urgencesadoptions@gmail.com)

[www.facebook.com/urgencesbretagne](http://www.facebook.com/urgencesbretagne) ou [www.urgencesadoptions.forumactif.org](http://www.urgencesadoptions.forumactif.org)

### Le « guide » de la Pré ou Post visite de Placement (Pas besoin d'imprimer)

Pour effectuer les pré ou post visites placements, nous demandons de ne pas prendre de notes sur place... L'important est de récolter les informations dont vous avez besoin toute en subtilité, en laissant votre instinct vous guider, l'impression générale est souvent la bonne...

**ATTENTION :** Une personne qui en fait trop et qui parle beaucoup n'est pas forcément une personne fiable ! Merci de faire attention au moindre détail entre ce qui se dit et ce que vous voyez .

#### Environnement

- Le couple (il est important de rencontrer les deux conjoints si y a)
- Les enfants : Nombre, âges (environ), calmes ou turbulents.
- Les autres animaux :
  - \*Espèce (chiens, chats, autres...), Races, Sexes, Ages
  - \*Demander les cartes d'identification ainsi que les carnets de santé pour voir si les vaccins sont à jour (c'est une preuve de responsabilité) pour les chiens de catégorie, le rappel du vaccin de la rage est tous les ans.
  - \*Regarder si les animaux ont un coin à eux dans la maison (nous demandons que les chiens vivent en famille et dorment dedans)
- Si ils en ont eu dans le passé, trop d'animaux peut dire aussi, abandons ou remplacements ...

#### Les notions canines, de la loi et d'éducation

- Si il y a des chiens : Vérifier que les animaux sont bien dans leur pattounes.
- Si il n'y en a pas et qu'ils n'ont jamais eu merci de chercher les motivations des personnes et pourquoi veulent-ils adopter.
- Pour les chiens de catégorie : le permis de détention est obligatoire, il comprend : la formation de maîtres (détention de chiens de catégorie), extrait du casier judiciaire vierge, assurance de responsabilité civile (pour les chiens sous placement famille d'accueil c'est la famille qui doit prendre l'assurance, est ce que ça pose un problème?).
- Un chien qui va changer de famille ou qui sort de box à besoin d'être mis en confiance avant de lui demander quoi que ce soit (ce qui est normal) la patience est le mot clé de tous les placements, l'environnement change pour le chien, la famille doit s'adapter à la venue du chien et non l'inverse. Un chien qui sort de maltraitance doit comprendre qu'il va enfin vivre pas encore subir !! progressivement la famille pourra demander au chien mais on parle de rééducation et de confiance, pas d'éducation...
- Vis à vis des enfants comment vont ils agir avec le chien ? (sachant que l'éducation passe d'abord par l'enfant, le respect doit se faire dans les deux sens...)

#### Organisation de la vie familiale

- Est ce que les personnes travaillent ? Si oui combien d'heures par jour
- Ou sera le chien en cas d'absence courte ou longue ? (nous demandons de ne pas laisser les chiens seuls dehors en cas de fugue par exemple)
- Qui s'occupera principalement du chien ?
- Si ils vivent en appartement, ou sera sorti l'animal et combien de fois par jour ?
- Si ils vivent en maison, merci de vérifier la clôture.
- Pendant les vacances ou sera mis l'animal ? (avec eux, pension...etc)

#### Alimentation

- Nous n'imposons AUCUNE alimentation spécifique, car tout le monde fait avec les moyens du bord.... Mais merci de leur préciser qu'une alimentation trop riche en graisse et en sucre est très mauvaise pour la santé de l'animal ;

#### Soins

- Si ils ont des animaux, ils ont forcément un vétérinaire .. si oui , demander le nom de ce vétérinaire, si non, est ce qu'ils se sont renseignés sur un qui est proche de chez eux ?
- Financièrement, demander si ils pourront assumer en cas d'urgence (dans notre fonctionnement les 6 premiers mois nous assumons les frais vétérinaire mais si les personnes répondent qu'il n'y a pas de problème c'est un signe de responsabilité et de motivation) sauf pour les paniers retraite et les familles d'accueil temporaires, nous nous engageons a financer les frais vétérinaires importants !

**Pour les adoptions, nous plaçons les chiens en tant que famille d'accueil pendant 6 mois avant de valider une adoption définitive, pour plusieurs raisons :**

\*Le placement, voir si tout se passe bien, si l'animal est bien dans sa nouvelle famille.

\*Les cartes d'identification, souvent nous répondons à des appels d'urgence et les cartes ne sont pas encore en notre nom au niveau de l'ICAD. Nous attendons donc de recevoir les cartes en notre nom avant de les placer définitivement (c'est la loi)

\*La responsabilité de chacun, un animal n'étant pas un jouet, nous avons besoin de voir l'évolution du chien en famille, d'avoir de ses nouvelles régulièrement au niveau du comportement, des soins et de l'entente avec les autres animaux par exemple. Un placement trop hâtif peut nuire à l'animal psychologiquement.

\*Pour les chiens de catégorie, parfois les familles n'ont pas la formation de maîtres et ont donc 6 mois pour la passer.

**Une attestation de visite à imprimer et faire remplir en fin de visite par vous et par la famille et à nous renvoyer par mail (scan) , un rapport à remplir sur le site internet pour connaître vos ressentis sur cette visite, nous vous demanderons également votre avis sur l'éventuel futur placement...**

**Attention : Ce guide est uniquement pour vous ! Vous n'avez pas besoin de l'imprimer, le lire suffit. Sachez que vous êtes nos yeux et que sans vos observations nous ne pourrions pas prendre de décision !**

**En cas de souci vous pouvez nous contacter bien entendu : 06 52 22 41 59**

Merci beaucoup de prendre du temps pour nous aider,

MERCI pour votre aide !!! A bientôt

